



N/Réf : NP/PT/MG
N°60_20261020

Monsieur le Président de
l'association des Maires de France

Montreuil, le 19 octobre 2026

Objet : Lettre ouverte

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance du communiqué de l'Association des Maires de France appelant à des rassemblements devant les mairies à la suite des incendies, dégradations et attaques visant plusieurs bâtiments publics et commerces.

Nous tenons d'abord à affirmer sans ambiguïté notre désapprobation des incendies, des dégradations et de toute attaque visant les mairies, les équipements publics ou les commerces. Pour autant, une mairie n'appartient ni à un gouvernement ni à une majorité du moment. Elle constitue un bien commun, symbole de la proximité républicaine et du service public local.

Aussi, votre communiqué soulève plusieurs interrogations.

D'abord, il entretient une confusion regrettable entre les auteurs de ces violences et les milliers de personnes qui ont manifesté pacifiquement. Les manifestations ont respecté l'ordre public. Dès lors, il est essentiel de refuser tout amalgame entre un mouvement social légitime et les actes d'une minorité. Assimiler, même indirectement, une mobilisation sociale à des actes de vandalisme contribue à discréditer des revendications qui méritent pourtant d'être entendues.

Ensuite, il réduit essentiellement la situation à une question de maintien de l'ordre. Les questions d'ordre public ne sauraient tenir lieu de réponse politique. Lorsqu'une colère d'une telle ampleur s'exprime dans le pays, la responsabilité des pouvoirs publics consiste à entendre les revendications, à répondre aux inquiétudes exprimées et à traiter les causes profondes du malaise social qui s'accumule depuis des années.

Nous sommes également particulièrement surpris que votre communiqué exprime « sa reconnaissance aux forces de l'ordre et aux personnels des services de secours dans la gestion de ces événements » sans évoquer les agent-es territoriaux·ales. Pourtant, ce sont elles et eux qui font vivre quotidiennement les services publics locaux et assurent la continuité du service rendu à la population. Plus grave encore, lors des événements du 17 octobre, plusieurs agent-es territoriaux·ales ont été directement exposé·es aux violences. Certain·es ont défendu leur lieu de travail, leur mairie, leur service public, parfois en s'interposant physiquement. D'autres ont subi des coups, des jets de projectiles ou encore des attaques à l'aide de produits corrosifs alors qu'elles et ils tentaient de protéger des bâtiments publics.

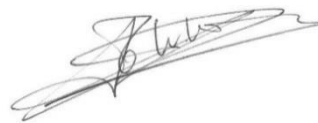
La Fédération CGT des Services publics leur apporte son entier soutien, ainsi qu'à leurs collègues, à leurs familles et à l'ensemble des agent-es mobilisé-es dans ces circonstances difficiles. Nous regrettons profondément que le communiqué de l'AMF ne leur adresse pas la reconnaissance qu'elles et ils méritent alors qu'elles et ils ont été, elles et eux aussi, en première ligne.

Enfin, ces événements sont l'occasion pour certain-es maires de réclamer une augmentation du nombre de policier·ères municipaux·ales et un élargissement de leurs missions. Nous pensons qu'il s'agirait d'une erreur. Les violences constatées démontrent avant tout le besoin d'un renforcement des effectifs et des moyens de la Police nationale, dont les missions de sécurité publique et de maintien de l'ordre relèvent de la responsabilité de l'État. Le transfert progressif de ces missions vers les collectivités locales ne saurait constituer une réponse satisfaisante ni durable.

L'AMF a raison de défendre le respect des institutions démocratiques locales. Mais cette défense ne peut être complète si elle ne s'accompagne pas d'une interpellation claire de l'État sur ses responsabilités budgétaires, d'une prise en compte des causes profondes de la crise sociale que traverse notre pays, d'une reconnaissance pleine et entière des agent-es territoriaux·ales et d'une défense des libertés publiques qui inclue le droit de manifester, le droit de se syndiquer, le droit de s'organiser collectivement et le droit d'exprimer des revendications sociales.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la Fédération CGT des Services
publics,
Natacha POMMET



La Secrétaire générale,